Le Courrier du SNAIC Créteil

Trimestriel
N° 44
Janvier 2005

" LE DIALOGUE A MAL FONCTIONNE "

Fin novembre, un professeur a été agressé au lycée Darius Milhaud du Kremlin-Bicêtre, par une élève, accompagnée de son père. Elle avait été exclue à titre conservatoire.

Le Parisien du 3 décembre rapporte les propos des professeurs du lycée : "climat de violence qui dégénère [...], nombreuses bagarres entre élèves, et pas seulement à mains mues, intrusions extérieures [...], un surveillant a été agressé à la porte du lycée ". Et un collègue de préciser : " c'est un lycée en état de délabrement avancé, il n'y a pas de sécurité matérielle [...], il y a surtout une non-gestion de la violence "...

En parallèle, Le Parisien cite aussi la réaction " eau de bouillon " de l'Inspection Académique du Val-de-Marne : " ce n'est pas un événement de violence caractérisée, pas une agression extérieure [sic!] "...

Interprétation tout aussi "pensée correcte " de l'incident selon l'I.A. : " le dialogue entre le lycée et les parents a mal fonctionné ". Et voilà pourquoi votre fille est muette ! Quant à ce lycée, toujours dixit l'I.A.du 94, c'est, bien entendu, "un lieu positif où l'on fait de bonnes études "...

De bonnes études... en section sports de combat, sans doute?

Une fois de plus, notre administration nous insulte en minimisant un événement grave. La politique de l'autruche tourne ici à la provocation caractérisée, dans le plus pur style " langue de bois ".

Ce qui n'empêche pas, bien entendu, rectorat et inspections académiques de se barder de hautes grilles, de vigiles en rangs denses, et de contrôles! Mais, vous, ne faites surtout pas ce que je me permets de faire, moi!

Et surtout pas de vagues ! On enterre les affaires. On étouffe, on étouffe... Comme dans les cas de pédophilie avérée, où une simple mutation d'office suscite des petites victimes supplémentaires. Comme pour notre "merveilleux "Concorde qui, dès sa mise en service, a révélé des faiblesses, soigneusement cachées, et connu de graves incidents, eux aussi systématiquement minimisés ou passés sous silence. Comme pour l'amiante, dont certains connaissaient pourtant fort bien les dangers. Comme pour le nuage de Tchernobyl, qui s'était arrêté à nos frontières...

Mais revenons à notre Éducation nationale, même si elle est ainsi loin d'être seule à cacher la vérité à l'opinion publique, loin d'être seule à mentir. Monsieur Jack LANG a ainsi récemment reconnu qu'il avait " sous-estimé " la question du voile islamique... Enfin une goutte de vérité dans un océan d'hypocrisie, me direz-vous ?

Soit! Mais quelle lenteur dans la réflexion et dans l'aveu!

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil 1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616



Déposé le 24/01/2005

80 / 54 / 75 0

OS IdF2 - 77

M. NORBERT REBMANN 19 CHEMIN DE CHELLES 77410 CLAYE SOUILLY

CLAYE SOUILLY CC T1

Éditorial	p. 1
Mutations 2005	p. 2
Le calendrier rectoral	p. 2
SNALC à votre service	p. 2
Hors classe Certifiés	p. 3
Conseils pour votre mutation	p. 3
Fiche mutations Inter	p. 4
Fiches Hors classes	p. 5
Avancement d'échelon	p. 6
Adhérez au SNALC	p. 6

Directour de publication Jean-Claude GOUY

2, allée des Souches Vertes 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur

Imprimerie Couturier 29, rue Jean-Jaurès 77410 CLAYE-SOUILLY

MOUVEMENT DE MUTATIONS 2005

La première phase dite inter académique du mouvement général, qui concernait les titulaires de l'académie de Créteil souhaitant changer d'académie, les titulaires voulant réintégrer l'académie après congé ou détachement, les titulaires actuellement en affectation provisoire, et tous les stagiaires IUFM qui devaient demander une première affectation, est en cours.

Pour cette première phase inter académique, la vérification des vœux et des barèmes va se tenir au rectorat de Créteil, avec la participation de tous vos élus syndicaux, dont les quatre élus SNALC, du 26 au 31 janvier.

Nous vérifierons les vœux et les barèmes, et demanderons éventuellement leur rectification, en cas d'oubli ou d'erreur, de tous nos adhérents concernés, de tous les collègues nous ayant renvoyé une fiche syndicale, et nous les préviendrons aussitôt du résultat de ces commissions vœux et barèmes.

Le prochain numéro de ce journal académique Courrier du SNALC Créteil vous en donnera également un compte-rendu.

Les formations paritaires nationales, avec les élus nationaux SNALC, prononceront du 17 au 25 mars - donc une quinzaine de jours plus tôt que l'an dernier - les mutations des titulaires d'une académie à l'autre, et les affectations des stagiaires IUFM dans une première académie.

Commencera alors, tout au long d'avril, la seconde phase, dite intra académique, d'affectation à l'intérieur de l'académie de Créteil. Le SNALC publiera, au printemps, tous les conseils utiles. Mais bien consultez le SNALC avant de saisir vos vœux à l'intérieur de l'académie, en particulier si vous êtes en rapprochement de conjoints : les règles imposées sont subtiles, certaines changent cette année, le SNALC pourra vous indiquer les vœux (et l'ordre de vœux) qui vous apporteront le plus de points.

Les formations paritaires académiques, où siègent vos élus académiques SNALC, feront ce mouvement intra à la mi juin, ou dans la seconde quinzaine de juin, puis viendront courant juillet et fin août les affectations des titulaires remplaçants, des collègues en situation provisoire, et des M.A.

VACANCES 2005

Hiver

19 février / 7 mars

Printemps 23 avril / 9 mai 2 juillet Été

Prérentrée Rentrée

1er septembre 2 septembre

Départ en vacances le jour indiqué, après la classe Retour de vacances le matin du jour indiqué

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président

Gérard TAFFIN tél./fax 01.64.37.20.02. ■ snalc-creteil@wanadoo.fr

Trésorier

Loïc VATIN 93, avenue Mendès France 94880 NOISEAU

Contacts Mutations

Jean-Claude GOUY tél. 01.47.70.00.55 (journée) & tél. 06.08.77.31.21

Loïc VATIN tél./fax 01.49.82.36.31(avt 20 h) snalc-creteil@wanadoo.fr

OUELQUES DATES PREVISIONNELLES...

sous réserve des habituels retards ... ou de changements de dates

Vérification des vœux et des barèmes mouvement inter académique 27, 28 et 31 janvier : Agrégés, Certifiés, AE, 27 janvier : PLP, 28 janvier : CPE, 31 janvier : EPS

- Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs d'EPS: 7 février, des Certifiés: 9 février, des Agrégés: 10 février, des PLP: 15 février

- Avancement d'échelon MA: 8 février, Certifiés et AE: 14 mars, CPE: 16 mars, enseignants d'EPS: 22 mars, PLP: 23 mars

Hors classe des Agrégés : 15 mars

HORS CLASSE CERTIFIES, P.EPS, PLP

LA "REGLE DU JEU " CHANGE TOTALEMENT!

Vous le savez, il n'y a plus cette année acte de candidature !!!

Le rectorat est supposé étudier les "mérites" et le "profil" de *chaque collègue promouvable*, donc de tout collègue ayant atteint au moins le 7 ème échelon.

Cela selon des critères que le SNALC vous a expliqués et détaillés dès la récente *QUINZAINE* n° 1233 du 3 janvier, *QUINZAINE* que vous pouvez encore nous demander, au 4 rue de Trévise.

La manière d'appliquer ces nouveaux critères et les éventuelles spécificités qu'ajoutera l'académie de Créteil ne seront connues qu'à l'issue d'une réunion de concertation rectorat/syndicats, dont bien sûr le SNALC, qui ne se tiendra que le 14 FEVRIER.

Nous vous détaillerons donc ces modalités, en particulier le **barème** retenu par le rectorat, dans notre prochain journal académique: vous pouvez toutefois nous envoyer dès maintenant la fiche p. 5.

Attention!

S'il n'y a donc plus de candidature, vous DEVEZ toutefois, pour défendre et augmenter vos chances, déposer, en quelque sorte, un dossier informatique, en complétant soigneusement le " site " individuel dit I prof que le rectorat a ouvert sur Internet pour chacun d'entre nous!

Les récents numéros de la *QUINZAINE* SNALC vous ont expliqué en détails comment fonctionnaient ces sites, et comment y accéder :

www.education.gouv.fr
page d'accueil : cliquer " académies ",
cliquer la zone " Créteil "sur la carte,
page d'accueil : cliquer " I Prof "

Vérifiez et complétez peu à peu et dès maintenant votre site personnel, avec vos titres, vos états de service, vos éléments de carrière, et avec le maximum des activités et des critères énumérés par la fiche SNALC de la page 5.

Envoyez nous impérativement copie de ce que vous aurez saisi, avec votre fiche syndicale.

TOUTE L'EQUIPE DU SNALC CRETEIL vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2005

COMMENT LE SNALC PEUT-IL VOUS AIDER POUR VOTRE MUTATION ?

Pour le mouvement inter académique, si vous ne nous l'avez pas déjà adressée, renvoyez au SNALC, 4 rue de Trévise, 75009 PARIS la fiche syndicale de la page 4 de ce journal : grâce à elle nos élus nationaux pourront suivre et défendre votre mutation ou votre première affectation en commission nationale, fin mars, et vous prévenir, dès le soir de la formation paritaire, de votre résultat.

Ensuite, pour le mouvement intra académique, n'oubliez pas de nous demander conseil AVANT de saisir vos vœux, courant avril, sur Internet, en tout cas avant le renvoi de votre confirmation de demande papier, sur laquelle vous pourrez procéder à des modifications, si nécessaire, mais qui deviendra ensuite définitive.

Nous connaissons bien les "règles du jeu", les "barres" de l'an dernier, les vœux efficaces ou au contraire imprudents, les justificatifs et conditions indispensables pour telle ou telle bonification. Nous pouvons vous éviter des erreurs, vous aider à obtenir le maximum de points et à saisir la demande la plus sûre possible.

Jean-Claude GOUY

PRIORITES MEDICALES

Le Groupe de Travail chargé de l'examen des demandes de priorités médicales pour le mouvement inter académique s'est tenu le 6 janvier pour Créteil. C'est le médecin conseil du rectorat qui donne ou refuse la priorité, et précise les situations graves.

Les syndicats, dont le SNALC, sont intervenus pour faire relever un certain nombre de priorités, et pour une réécriture plus favorable des avis.

80 % des demandes ont ainsi reçu avis favorable pour la priorité, et 20 % un avis "très prioritaire".

Mais, en dernier ressort, c'est le ministère qui donne ou non la priorité: il est hélas à craindre qu'il n'en retiendra, comme l'an dernier, qu'un plus faible nombre, et en particulier aucune pour obtenir Paris...

INFORMATIONS ET CONSEILS DE CARRIERE

SNALC 4 rue de Trévise Paris 9 ème, M° Grands Boulevards

tél. 01.47.70.00.55 10 h-12 h et 14 h-19 h

LOI D' ORIENTATION

LE SNALC NE PEUT PAS DONNER SON ACCORD!

Il n'est certes pas question de s'associer contre cette loi à ceux qui veulent aggraver la loi JOSPIN de 89, étendre à tout le collège unique et l'hétérogénéité systématique, refuser la liberté pédagogique, imposer le moule IUFM...

Mais le SNALC ne peut pas non plus approuver le projet FILLON. Le SNALC demande que le gouvernement remette enfin en cause la loi de 89 et le collège unique, que le projet ne fait que pérenniser!



Ne rien inscrire

Mouvement Général Uniquement 1 ère phase, inter-académique

1 to affectation	Mutation		
Réintégration:	conditionnelle	non	conditionnel

Réintégration	Conditionnelle on conditionnelle	8 8
	The treat trace free datas ce courte	As real macrite dans ce coure KOSE
NOM	NOM	Discipline
		Fax L L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Situation fam. Célibataire CMa CVeuf(ve) Divorcé(e) Conjoint: profession	Marié(e) 🏻 Union Libre avec enfant(s) re (e) 🗂 Garde Conjointe	Situation fam. Célibataire C Marié(e) Cinion Libre avec enfant(s) reconnu(s) ou C Pacs depuis le [
Situation adm.	□ Poste Fixe □ ATP □ TZR □ Disponibilite □ ex-titulaire □ "en situation" 15-18 h □ IUFM 4-6 h situation", situation antérieure:	ustion adm.
Etablissement d'affectation 2004-2 sur ce poste depuis Ex-TA réaffecté sur ZR en 99 □ Justificatifs cnvoyés à la DPE□ oui	Etablissement d'affectation 2004-2005	Ekablissement d'affectation 2004-2005

Vous demandez, sur tous ou certains voeux, les bonifications de :	ux, les bonifications de :	
☐ Originaire DOM ☐ IMM:Mayotte		Sportif(ve) de haut niveau
☐ Voeu unique Corse		☐ PLP en reconversion
Autorité Parentale Unique / garde conjointe	nte	☐ Académie Préférentielle (ex-Convenance Gé
C Rapprochement Familial / PACS		☐ 50 pts Stagiaire IUFM ☐ 2004 ☐ antérie
C Séparation		O Priorité Médicale O Priorité Handicapé(e
🗖 Mut" Simultanée (ex-Poste Double) avec	M. A et	Mur" Simultanée (ex-Poste Double) avec M. A. M. M. M. Simultanée (ex-Poste Double) avec M. A. M.
Autres demandes (remplir une fiche spéciale par mouvement spécifique - voir Quinzaine n° 1230 du 1" novembre)	le par mouvement spécifique - v	oir Quinzaine nº 1230 du 1º novembre)
C.N.E.D. (Réemploi, Réadaptation)	C Sections Internationales	Classes Préparatoires (C
☐ Détachement Supérieur	☐ Etranger, Coopération	C B.T.S. (classes de)
☐ Détachement Défense	☐ Lycées français à l'étranger	ger Chef de Travaux
☐ Détachement Agriculture	TO.M. autres que Mayotte	tte 🗖 Autres (précisez) :

JOIGNEZ IMPERATIVEMENT LA PHOTOCOPIE DE VOTRE CONFIRMATION DE DEMANDE

9	2
3	3
H	Í
911	
5	
Me	
2	
i	Ī
200	
3	
0	
110	
10	
2	
0	
	ĺ
600	
S	
L	1
F	
2	i
1000	8

all (of) are seen or course the contract of the parameter of the contract of

=	
=	
8	
-	
O	
80	
⋖	
_3	
	 Ancienne

Renvoyer le plus rapidement possible ces 4 pages à la section

SNALC de votre académie actuelle

SNALC - Service Mutations - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS

Détachés France, Etranger, Outre-Mer, TOM: au

(voir coordonnées page X)

|--|

stage en situation 15-18 h (pas stage 4-6 h), années sur poste perdu par carte scolaire,

plus majoration forfaitaire: 4 ans 25 pts, 8 ans 50 pts, 12 ans 75 pts, 15 ans 100 pts, etc. (25 pts par tranche de 4 ans). ans x 10 pts ex-années de TA si réaffecté TZR en 99 :

Bonifications

... années de TATR antérieures à 2004-2005 (si actuellement TZR, TA réaffecté TR en 99 ou en ATP après TR) x 20 pts Affectation Prioritaire justifiant Valorisation: mesures transitoires plus majoration forfaltaire globale (à partir de 5 ans) TA/TR : 20 pts.

Lauréat concours 2004 ex-MA, MI, SE, etc.™ : reclassé 2**** échelon, 50 pts, 3**** échelon, 80 pts, 4**** échelon ou plus, 100 pts établissement ZEP, sensible, rural isolé, PEP (hors PEP IV) : 1 ou 2 ans 30 pts, 3 ans 65 pts, 4 ans 90 pts, 5 ans ou plus 100 pts PEP IV IIe-de-France : 1 à 4 ans dans ce même établissement PEP IV, points APV (30 à 100 pts) : 5 ans ou plus, 600 pts ... Enseignant, en particulier PLP, après stage de reconversion validé, en 1 en mutation : 30 pts. Sportif de haut niveau 50 pts/année d'ATP (4), maximum 200 pts sur toutes académies

POINTS A NE COMPTER QUE SUR CERTAINS VOEUX, A DIVERSES CONDITIONS

Bonifications

Voeu préférentiel (ex-Convenance géographique) : académie antérieurement demandée : Stagiaire IUFM, sur le seul 1" voeu : 50 pts ...

Corse, sur voeu unique Corse : 600 ou 800 (tous) + 800 pts (stagiaires en situation ex-MA/contractuels 44ms échelon ou plus) Simultanée entre non-conjoints sur académie antérieurement demandée : 20 pts depuis 19..... (nombre d'années - 1) x 20 pts (voir conditions p. XV)

- Priorités

Académie de l'ancien poste (hors EN, privé sous contrat ex-public 2rd degré) 600 pts (sur ce seul voeu) si centre Intérêts Matériels et Moraux (cf p. XV). originaire, ou conjoint/pacsé, ou enfant d'un originaire (%). Académie du conjoint C)t emploi fonctionnel Mayotte en voeu 1 Ex-fonctionnaire

m BONIFICATIONS FAMILIALES (mariage/PACS au plus tard le 10 décembre 2004, ou enfant reconnu par les deux parents) ⁽⁶⁾ Enfants à charge de moins de 20 ans au 01.09.2005 (sur académie du conjoint et académies limitrophes) :

1 000 pts

1 000 pts

l enfant 50 pts, 2 enfants 100 pts, 3 enfants ou plus 150 pts ..

ence/PEP O oui O non nce/PEP Coui C non

depuis | | | depuis | | |

Rapprochement Familial ⁽¹⁹ sur académie de résidence et/ou de traveil du conjoint et seules académies limitrophes : 150,2 pts . plus Années de séparation effective ⁽¹⁾ (sauf staglaires IUFM ou réintégration, sauf simultanées, et sauf entre dpts 75, 92, 93, 94) : Autorité Parentale Unique (sur tous voeux) titulaires uniquement : 80 pts ..

Conjoints/pacsés en mutation simultanée: 80 pts (voir p. XV). 1 an 50 pts, 2 ans 75 pts, 3 ans et plus100 pts

Avez-vous subi une Carte Scolaire? oui en | | | | non

non D

Avez-vous déposé un dossier médical ? 🗖 oui

(4) ATP dans la seule académie d'intérêt sportif (5) SI conjoint/pacsé ayant un emploi, ou ANPE après emploi (5) SI séparation effective (2 dpis différents) Ex-titulaires d'un autre corps de fonctionnai-

res reclassés à titularisation : échelon de l'an-Ou dans le dernier poste occupé avant disponibilité ou congé Ou changement de corps ou de grade clen corps (joindre l'arrêté d'échelon)

2

ographique)

ur, année

PGE)

(7) Pas de séparation pour année de non-acticette année (sauf staglaires IUFM)

non ex-titulaire, conjoint/pacsé ANPE ou Service National ou retraité
Uniquement staglaires en situation 2004 (8) Uniquement staglaires en situation (9) Sur ce seul voeu, et sur justificatifs

professionnelle, stagiaire en 1600 affectation vité, disponibilité, CLD, CLM, de formation

si vous modifiez vos voeux après l'envol de cette fiche, ou si vous annuiez votre demande, prévenez le SNALC VOS VOEUX (respectez le libellé de votre demande officielle)

Acertémie	What	nt. 10	H _B	•	Acedémia	Whale	nhalc	arim	30	with the wind and no Académia what what and no Anadémia	Wesh	what what adm	order .
-				=					21			2000	
				12					22				
				13					83				
				14					24				
				15					32				
				18					92				
		138		17					12				
				18	,				28				
				19					62				
				20					30				
									31				
												-	



Accès à la hors-classe des Agrégés année 2005 - Discipline

2 01.47.70.00.55 gesper@snalc.fr		_	
Adresse personnelle M			
NOM			
courriel Fax [] [] []]]]]	1 7	
Eléments du Barème	VOTRE	VOTRE BAREME	
Echelon an 31.08.04 5 pts/ech. 2/c du 7 ^{tens} plus 2 pts/an pour les 3 1 ^{ters} années au 11 ^{tens}	votre calcul	votre calcul calcul DPE	
+ 2 pts/an au-delà (maximum 10 pts)			
Etablissement d'exercice: 🛚 secondaire 🗂 supérieur 🗂 BTS 🗂 cl. préparatoire			
code de l'établissement Exercice effectif en			
upplémentaire pour ces établissements (max. 10 pts)qu'à 10 pts (non-cumulable avec les deux précédentes)ais ou étranger, exigeant 5 années d'études post-bac (à president et al.,			
ou			
Tout titre/diplôme, français ou étranger, exigeant 8 années d'études post-bac (à préciser)			
Agrégation par concours 🛘 externe 🗂 interne (bonification rectorale éventuelle supplémentaire)			

→ Attention:

Total de votre barème (hors bonification rectorales supplémentaires éventuelles)

justificatifs à joindre chaque année à votre dossier

remplissant cette fithe de fournir au SNALC les informations servier eres à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en restour les hiformations sur votre carrière auxquelles il a accète à l'occasion des CAPA ou CAPN, el l'autorisez à les faire figurer dans ses ficchen, sons réserve des droits d'accète el de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part. En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en

Date et signature

Fiche à renvoyer à votre S 3 (SNALC académique), avec 2 timbres à 0,50 € si vous n'êtes pas adhérent(e)



HORS-CLASSE 2005

4, rue de Trévise - 75009 PARIS	
gesper@snalc.fr	Académie CACACO Etranger: CIMAE CIAEFE CICCOP COOP
NOM DM. DMme DMelle	Discipline / Section
Prénom	Ettervous en temps partiel?
Oate de naissance	Si out, date prevue pour la retraite Date de dernière inspection
Tél	En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous accepiez en remplissant cette fiche de fournir au SNAIC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiques en retouu les informations sur votre carrière auxqualles il a accès à l'occasion des CAFA ou CAFN, et l'autorisez à les fuire figurer dans spar lui loi et sauf demande contraire de votre part.
Etablissement d'exercice	Affectation officielle (si différente de l'établissement d'exercice) Etablissement
□ ZEP □ Sensible □ Difficile □ Violence □ PEP VII □ PEP IV □ Rural Isolé □ complément de service □ dans autre discipline depuis	ou Z.R. de
Sttuation de Carrière Titulaire depuis	Vie de l'établissement Membre du Conseil d'Administration Membre de la Commission Permanente D du Conseil de Discipline Participation à tous les Conseils de Classe
Note administrative 2002 2003 2004 Avez-vous eu les "3 TB" 2002 2003 2004 Appréciation du chef d'établissement pour la notation 2004 :	□ Corporational art D. Commission and accused, under commission de voyages scolaires □ de sorties □ Partenariat avec l'extérieur □ Activités culturelles, artistiques, etc. □ Sortien, auvit, intorat des élèves □ Participation au Projet d'Etablissement
Dernière note pédagogique	(voir ausse areache "Itablissement d'exercice") (Voir ausse encache "Itablissement d'exercice dans plusieurs niveaux d'enseignement © Exercice dans plusieurs disciplines D Hors discipline d'origine © Fonctions de TZR actuellement depuis
Investissement professionnel Comateur IUFM Classignement en GRETA Classerere Classe Préparatoire Classe BTS Classe Européenne Section Internationale Clure, Post-Cure Classe Travaux Autres enseignements particuliers (migrants, prison)	autrefois, de
☐ Enseignement spécifique	U Titree et Diplômes O Admissibilités

O non retenu ☐ liste complémentaire O inscrit O nommé Proposition de la CAPA: Observations:...

A remplir par les elus académiques du SNALC

Fiche à adresser à votre Président Académique - Merci de joindre 2 timbres au tarif normal, sans les coller

5.00	
	高
	CS
DESCRIPTION OF THE PERSON OF T	

4, rue de Trévise - 75009 PARIS ⊠ gesper@snalc.fr

NOM D.M. D.Mme. D.Melle
Prénom
Nom de jeune fille
Date de naissance
Adresse
·
Tel [] [] []
Fax LL LL LL LL LL
e-mail
Etablissement d'exercice
☐ Sensible ☐ ZEP ☐ Violence ☐ PEP ☐ PEP IV
depuis
Notes obtenues pour 2003-2004:
Note pédagogique / 60 + Note administrative / 40
Note globale / 100 ou / 20 (CE-CPE)
Echelon au 01.09.04 Depuis le
Eventuel reliquat d'ancienneté au 01.09.2004
Eventuel Avantage Spécifique d'Ancienneté

notre calcul			
votre calcul			
	au Grand Choix	au (Petit) Choix	à l'ancienneté

voir tableau des temps dans chaque échelon au verso

Dates extrêmes des congés (sauf maladie, CLM, CLD) et nature (disponibilités, congé parental ...) depuis votre dernière promotion

ernière inspection par M			concours on promotions		PEPS CI CAPLP	
sruière inspection par N	V		mens et		CA	ratique e
sruière inspect Licence de CAPES the thick in the content of the content	tion par l		e des exs		CAPET	le o
scipline Licence CAPES	nspeci	_	et dat	de		néoriqu
	ernière i	1	scipline	Licence	CAPES	

5	
0	
5	
M	50
to	-20
en	900
en	7
S	
Na	
4	

eme auème échelon (classe normale)

	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	
Académie	Grade	Discipline

Adresse

B	helon			MA	0	-		II
	poste fixe		Zone de Remplace	emen	443			
	stagiaire ex-titula	ire	d'un autre grade					

Etablissement	Stablissement
-	
ou Z.R. de	ou Z.R. de

A chaque échelon, et pour le Grand Choix d'une part, pour le Choix d'autre part, une fois établi le nombre de promus possibles, sont retenus les promouvables ayant la note globale (note administrative + note pédagogique) la plus élevée.

En cas d'égalité de note globale : le (ou les) collègue(s) le(s) plus âgé(s) l'emporte(nt).

(Professeurs de Chaires Supérieures : au 01.01.2005) Les promouvables au grand et petit choix entre le 01.09.2004 et le 31.08.2005 Pour chaque possibilité de promotion, Il n'y a qu'un seul examen. sont examinés par les

Agrégés, Chaires Supérieures, Détachés : au SNALC Si tel est votre cas, renvoyez dès maintenant cette fiche : Commissions Administratives Paritaires de 2005 4, rue de Trévise - 75009 PARIS

Autres Corps : au Secrétariat académique du SNALC Merci de joindre un timbre au tarif lettre, sans le coller Les avancements des Hors-Classes

(automatiques et à rythme unique) ne sont pas examinés en CAP et les passages à l'ancienneté

En vertu des articles 17 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en sion des CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses remplissant cette fiche de fournir au SNAL Cles informations nécessaires l l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occafichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

Date et Signature

☐ Bi-Admissibilité à l'Agrégation ☐ Agrégation en ☐ Liste d'Aptitude ☐ Agrégés ☐ Ceçtifiés en ☐ ☐ ☐

Observations éventuelles : joindre une lettre à cette fiche

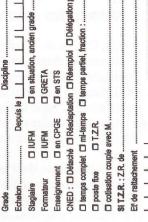
4, rue	4, rue de Trévise - 75009 PARIS 96 600 MBM 01.47.70.00.55
	DOM.
NOM	☐ Mme
	C) Melle
Prénom	Prénom
Nom de	Nom de jeune fille
Date de	Date de naissance

N'oublez est sellous. N'ourres cotises:	s volu de vos rence 50 % de montant de référence du monnée de référence pour l'année de référence
3 7 0	8 2
習者	E E
JO B	a de la
	8 5 8 6
	- 8
CSEN	75009 PARIS 00.55
T SU	4
	75009
7	8 9

le ilro	isation	upor Leuce	
10 8ac	Noublez Pedeution	otro la solución	50 % montant de rend
	N.oul	vous po	du monta
	-		W



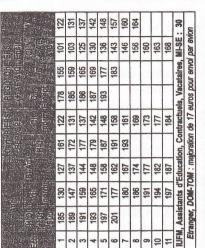




 		П			-	-	-	7
	-							
			ŭ	3				

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) Académie de l'année précédente : S1 de votre établissement

Cotisations 2004-2005



La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine et son envoi à domicile. Prix au numéro : 8 € - Abonnement 1 an : 101 €

- Mi-temps, temps partiel, CPA: 75 % de la cotisation correspondante*
 Couples: remise de 40 % sur la cotisation la plus élevée*.
- · Congé parentai, Disponibilité, CFA, Retraités : 101 €.
- Les diverses réductions ne sont pas cumulables. Pas de cotisation inférieure à 101 €. · Catégories non mentionnées : consulter le trésorier académique

fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'axamen de votre carrière, lui dennandez de vous communiquer en retour les riformations aux votre carrière auxqualles il a ecodes i focoasion des CAPA, CAPA, le FIM et autres groupes de trevail et l'autorisez à les faire figurer dans ses finitiens, sous riseave des crotist drocès et les et l'autorisez à les faire figurer dans ses finitiens, sous riseave des crotist drocès et les En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette

rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

18 01.47.70.00.55 Fax 01.42.46.26.60 | SNALC-CSEN

SNALC-CSEN 4. rue de Trévise - 75009 Paris

ourmel@noos.fr Tel-Fax 01.47.05.36.87

Echelon	Depuis	<u>_</u>	7
Stagiante		C ell simanoli	on, anden grave
Comment	M IOLIN		
CNED: CIDéta		ptation Cl Réemploi	noloi 🗖 Délégation ponctuelle
8	O mi-temp		Tack
Those fixe			
Cotisation couple	uple avec M		
SI T.Z.R. : Z.R.	de		***************************************
Et' de rattachement	nent		
	7		***************************************
TIL. L			The state of the s
77.01	snalc.aix-marselle@lepo Tél 04.91.46.54.98	st6.net	SNALC - M. ANASTAY 181, rue Dr Ceuvin - 13012 Marseille
, IIII	-Fex 03 23.59.53.64 - marfel.cloux@w	2.46.75.68 o.f	SNALC - M. FLEURY - Le Clos du Heres 42, ev. des Sangliers - 60300 Sentis
Trotal Tro	m.houel@free.fr Tell-Fax 03.81.55.75.85		8.4
100 St (10)	snalo-bu@fiscafi.f Tél-Fax 05.56.89.83.38		SNALC 109, rue Millère - 33000 Bordeaux
10.0	sneic.bn@wanadoo.fr Tél-Fax 02.33.27.73.32		SNALC - M. BUHOT 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux
7.00	dermont-fd.snalo@fibertys Tel 04.70.43.80.25 Fax 04.70.	urf.f 43.86.02	SNALC - M. PASSIGNAT Verneull en Bourb 03500 St-Pourgain
del	Tel 04.95.21.01.69 Fax 04.95.21.20.04		SNALC - M. OLMETA Quarter Tetbla - 20217 Saint-Florent
	snalo-cretel/@wanadoo.fr Tel-Fax 01.64.37.20.02		SNALC - M. VATIN 93, av. Mendès France - 94880 Noiseau
Section 1	snalo-dijon@wanadoo.fr Tél-Fax 03.80.45.50.12		SNALC 9, rue du Petit Bernard - 21000 Dijon
10,100	elisabefindufour@wanadoo.f -Fax 04,74.88.06.28 & 04.74.88	07.30	SNALC - 440, chemin du Lancelot 38110 Dolomieu
	snaldille@v Tel-Fax 03.21.	@volla.f 21.56.39.02	Mme LECLERCQ - 92, rus Faidherbe 59260 Hellemmes
É	marby@club-internet.fr Tel 06.10.80.77.88 & 06.61.95	43.10	SNALC - M. SAILLOL 6, rue Cord - 23200 Aubusson
WO.	snelc.hon@waradoo.f F-Fax 04.74.01.72.85 & 04.72.	33.21.16	SNALC - Mme GUALCO 6, ch. du Bois Joli - 68300 Catáre & Cuire
Party of the	snalcmon.preside Tel 04.66.57.	160 free.fr 59.87	IME
	snalc.lorraine@free.fr T-Fax 03.83.36.42.02 & 03.83	O3.83.41.13.70	SNALC 3, av. du XX* Corps - 54000 Nancy
	snalo-nantes@wanado Tél-Fax 02.28.15.93.4	anadoo.fr 15.93.45	SNALC - 23, av. de la Haye aux Bonshommes - 49240 Avrillé
	SNALC-NICE@tele2.fr Tel 06.83.51.36.08 Fex 04.83.74	67.24	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus
Land Service	snaic.orleansburs@wanado Tél-Fax 02.38.54.91.26	Wanadoo.f 54.91.26	SNALC - 6, rue JB. Clément 45400 Fleury les Aubrais
	snak: paris@ch.to-intermet.fr Tel 01.48.42.04.40 Fax 01.48.42	.02.50	Mme GOBERT - SNALC Paris 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Paris
111111111111111111111111111111111111111	touschayal@wanadoo.ir Tel 05.49.56.75.65 & 06.49.50.94	nadoo.fr 06.49.50.94.43	Mie LA DROUCPEET - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort
	denis legaut@wanadoo.1 Tél-Fex 03.26.82.52.65		SNALC 2, rue Bertrand de Mun - 51100 Reims
11111111	snaicarmor@aol.com Tel 02.96.78.29.12 Fex 02.96.78.28.80	ad.com r 02.96.78.28.80	M. ROBREAU 21, rue de Provence - 22440 Ploufagen
de dines	snalc.reunion@wanadoo.fr Tél 0262 21.70.09 Fax 0262.21.73	ranadoo.fr c 0262.21.73.56	M. CHOTIA - SNALC 375, rue Mai Leclerc - 97400 St-Denis
Lings	snalcrouen@yaho Tél 02.35.97.55.06 Fax 02	ahoo.fr c 02.35.97.89.08	Mme VIGARIE - 295, rue de l'Eglise 76230 Bois-Guillaume
Trive of the	snalc.alsace@w Tel 03.88.82.99.58 &	anadoo.fr 06.83.29.12.45	Mme SUTTER 20, ne Kirchlach - 67240 Schimhein
Section and	pierre.pueyo@v Tél-Fax 05.34.	anadoo.fr 41.67.19	M. VANSOËN Gachoufst - 31190 Auribail
Wall (114.3	snalc-versalles16 Tél 01.48.42.06.15 Fa	Mberlysurfif c 01.48.42.02.50	Mme MASSELIN - SNALC Verseilles 63-85, rue Amiral Roussin - 75015 Pari
	noenorfler	alc fr	CANICOSEN